



PRESIDENCE

Tél 04 72 76 01 02 - 06 09 93 73 18

president@lyon-rhone.fff.fr

➔ COMPTE RENDU DU BUREAU DU 06/11/17

Présents : Pascal PARENT - Charles CHERBLANC - Arsène MEYER - Farid DJEBAR - François LOPEZ - Serge GOUR-DAIN - Michel BLANCHARD

Excusé : Mylène CHAUVOT - Franck BALANDRAS

Assistent : Anne Lise RICHARD - Bernard COURRIER

- **Dernières Divisions de Jeunes** - Présentation ci-dessous faite par Bernard COURRIER et *approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau*

Le règlement ci-après sera appliqué uniquement aux derniers niveaux de championnat pour les championnats qui se déroulent en 2 phases, en particulier :

- en fin de 1^{ère} phase de championnat des dernières divisions (U19 D3, U17 D4, U15 D4) pour former les poules de la 2^{ème} phase de championnat,

- en fin de 2^{ème} phase de championnat de ces mêmes divisions.

Pour ces catégories, il se substitue à l'article 4.00 et au paragraphe 5 de l'article 9 des règlements sportifs.

Classements :

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes dans une même poule, le classement s'effectue comme suit :

- 1- Par le classement aux points de la ou des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.
- 2- En cas de nouvelle égalité, au goal-average (différence de buts) sur les rencontres « aller – retour » jouées entre les équipes restées à égalité après classement (ceci uniquement si la phase de championnat était en « aller – retour »).
- 3- Dans le cas où les équipes ne pourraient être départagées, le classement s'effectue au goal-average général sur l'ensemble du championnat.
- 4- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.
- 5- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées suite à un tirage au sort effectué par la commission sportive.

Montées / descentes :

- Classement d'équipes de même rang dans des poules différentes :

1- Lorsqu'il s'agit de déterminer les meilleures équipes d'une place déterminée dans un niveau à plusieurs poules, le classement s'effectue selon le quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs retenus pour le classement de l'équipe sur la phase du championnat concerné.

(Cette règle prend en compte tant que faire se peut les risques de déséquilibres entre les poules dus aux forfaits qui sont assez fréquents au niveau des dernières divisions).

2- Dans le cas où les équipes ne peuvent être départagées par ce critère, le classement s'effectue au goal-average général sur la phase du championnat concerné.

3- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.

4- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées par application des lettres tirées au sort lors de l'assemblée générale d'automne 2017.



Règles de constitution des poules de la seconde phase :

Catégorie	Niveau	Vont en niveau 1	Vont en niveau 2
U15 104 équipes	D4	Les 2 premiers de chacune des 18 poules et les 13 meilleurs troisièmes soit <u>49 équipes</u> réparties en 7 poules de 7 équipes.	Les <u>55 équipes</u> restantes réparties en 6 poules de 8 équipes et 1 poule de 7 équipes.
U17 58 équipes	D4	Les 2 premiers de chacune des 10 poules et les 8 meilleurs troisièmes soit <u>28 équipes</u> réparties en 4 poules de 7 équipes.	Les <u>30 équipes</u> restantes réparties en 2 poules de 8 équipes et 2 poules de 7 équipes.
U19 22 équipes	D3	Les 2 premiers de chacune des 5 poules et les 4 meilleurs troisièmes soit <u>14 équipes</u> réparties en 2 poules de 7 équipes.	Les <u>8 équipes</u> restantes regroupées en 1 poule de 8 équipes.

A noter que, en 2^{ème} phase, toutes les poules sont constituées sur une base de poules de 8 équipes se rencontrant en aller-retour, soit sur 14 journées.

Pour cette 2^{ème} phase, en cas de défection d'une équipe en niveau 1, la meilleure équipe de niveau 2 sera 'repêchée' en niveau 1.

Montées en fin de 2^{ème} phase de championnat :

Jeunes : dernières divisions				
	niveau	montées directes	barragistes	nb équipes
U19	D3	les 3 premiers de chacune des 2 poules de niveau 1	les 4èmes des 2 ples de niveau 1 contre les 1ers et 2èmes de la poule de niveau 2	8
U17	D4	les 2 premiers de chacune des 4 poules de niveau 1	les 3èmes des 4 ples de niveau 1 contre les 1ers des 4 ples de niveau 2	12
U15	D4	Les 7 premiers de chacune des 7 poules de niveau 1	Les 5 meilleurs deuxièmes de niveau 1 contre les 5 meilleurs premiers de niveau 2	12

NB : une équipe ne peut pas être candidate à la montée ou aux barrages si une équipe supérieure du même club est dans la division supérieure.

Pour les poules de dernier niveau, s'il y a possibilité de montée ou de barrage et qu'une équipe située en poule de niveau 1 de la dernière division ne peut y prétendre, une équipe du même club situé en poule de niveau 2 ne pourra pas non plus y prétendre.

Pour les barrages, les équipes de niveau 2 sont recevantes.

Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.

Le tirage au sort sera effectué lors de l'assemblée générale du 24 novembre 2017.

- Un point est fait par Michel BLANCHARD sur les **Clubs en défaut de Trésorerie à la Ligue et au District**